



## Règlement jeu-concours gratuit intitulé « 1000 ans d'histoire et un trésor »

### 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la Fédération des guides de Normandie, dont le siège social se situe au 1901, 8 Rue Germain Tillion, 14000 CAEN, désigné ci-après « l'Organisateur ».

Le règlement du jeu-concours gratuit est envoyé à chaque participant lors de son inscription et disponible sur demande à [présidence.fgn@gmail.com](mailto:présidence.fgn@gmail.com).

### 2. Enjeu du jeu-concours

Il s'agit d'un jeu-concours gratuit destiné principalement à la distraction des participants inscrits, et à la découverte de certains quartiers ou personnages de Caen, dans le cadre des animations et événements mis en place pour le Millénaire de la ville.

L'enjeu est de découvrir un lieu méconnu qui abrite une surprise.

La découverte de ce lieu n'entraînera aucun frais pour le ou les participant(s), et pour en profiter, il faudra être disponible le jour de cette découverte le 24 mai 2025.

Il ne sera pas organisé de session de rattrapage pour les participants qui ne pourraient être présents au jour et à l'heure dite.

### 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu ou groupe d'individus sans aucune restriction.

La participation est entièrement gratuite.

Il faut toutefois obligatoirement s'inscrire (inscription gratuite) par le biais d'un formulaire sur le site internet de la Fédération des guides de Normandie, entre le 1<sup>er</sup> février et le 8 mars.

Le jeu-concours se déroule par étapes sur plusieurs semaines. A chaque étape des énigmes à résoudre, sous la forme de pages de livret de jeu, vous sont envoyées par courriel, ce qui implique un accès à internet et une adresse électronique.

Les pages du livret de jeu seront fournies uniquement sous la forme numérique, libre à vous de les imprimer ou non, mais il n'est pas possible d'obtenir de la Fédération des Guides de Normandie ces documents en version papier.

#### **4. Modalités de participation**

La participation au jeu-concours se fera du 15 mars au 24 mai 2025.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Inscriptions du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2025
- Envoi des énigmes tous les samedis à partir du 15 mars 2025
- Les participants n'ont pas à soumettre une réponse pour pouvoir continuer à jouer.
- Chaque semaine ils reçoivent la réponse ainsi qu'un complément d'info à l'énigme de la semaine passée ainsi que la nouvelle énigme.

#### **5. Désignation des gagnants**

Tous les participants sont invités à découvrir le lieu secret mais les participants ayant résolu toutes les énigmes seront privilégiés.

#### **6. Date et modalité de publication des résultats**

Aucun classement des participants ne sera fait. Le but du jeu est avant tout de jouer, et d'atteindre l'étape finale.

#### **7. Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées au moment de l'inscription dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de lui envoyer les énigmes, et lui communiquer les réponses aux énigmes.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 3 mois, soit la durée du jeu et traitées par les membres de l'association.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles à tout moment, en envoyant un mail à [contact@normandyguides.com](mailto:contact@normandyguides.com)

#### **8. Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'événements ou d'accidents intervenant dans le cadre des déplacements des participants pour trouver les réponses aux énigmes sur les lieux concernés, chaque participant agissant en complète autonomie.

L'organisateur ne saurait être considéré comme responsable de l'annulation ou du report de tout ou partie du jeu-concours pour cas de force majeure.

#### **9. Responsabilité du participant au jeu-concours**

Le participant reste responsable de ses actes pendant toute la durée du jeu-concours.

Il s'engage à :

- Ne pas dégrader les lieux ou les bâtiments vers lesquels les énigmes l'orientent,
- Ne jamais pénétrer dans les propriétés privées,
- Garder un comportement convenable envers les autres participants ou les riverains, et respecter le caractère sacré des églises ou le voisinage des lieux concernés.

Par exemple, ne pas courir ou crier dans les églises, ne pas se rendre de façon bruyante au milieu de la nuit sur un lieu.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu tout contrevenant à ces règles de base.

#### **10. Acceptation du Règlement**

L'inscription au jeu-concours gratuit « 1000 ans d'histoire pour un Trésor » implique l'acceptation du présent règlement.